

Présentation SAMSAH

Le SAMSAH est un service d'accompagnement médico-social de la personne handicapée psychique. Il se situe au 39 Avenue Jean Rieux et dépend de l'association "Route Nouvelle".

Une des spécificités de notre service se situe notamment dans ses horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi : 10h-12h/14h-20h
- Le samedi : 14h-18h
-

Défini par le décret du 11 mars 2005, le SAMSAH est une création nouvelle destinée à aider et accompagner les personnes ayant un handicap psychique. Ce service comporte des prestations de soins et contribue à la réalisation d'un projet de vie personnalisé.

Notre structure médico-sociale est composée de professionnels du soin, du social, et de l'éducatif. Nous fonctionnons en partenariat et en coordination avec les structures de soins et médico-sociales du secteur (à savoir Toulouse et le Nord du département).

Notre équipe se compose de:

- 2 Conseillères en économie sociale et familiale:
 - Accompagnement éducatif budgétaire.
 - Accompagnement gestion vie quotidienne.
 - Repérage spatio-temporel.
- 2 Infirmières
 - Accès aux soins somatiques et psychiques.
 - Accompagnement aux rendez-vous médicaux et coordination des soins.
- 1 Assistante sociale
 - Ouverture des droits.
 - Aide administrative.
 - Démarches logement.
 - Recherches d'activités de journée.
- 1 Psychologue
- 1 Médecin psychiatre
- 1 Secrétaire
- 1 Qualificienne

Le coeur du projet d'établissement repose sur deux actions majeures:

- La coordination du projet de la personne en fonction des ressources existantes ou à mettre en place (soin, professionnel, social)
- L'organisation d'un lieu de soutien dans les locaux qui, outre sa destination administrative, permet d'organiser une permanence et des activités sociales de convivialité.

Dans ce cadre, les services concernent :

- Le suivi régulier à distance ou à domicile
- Les actions éducatives
- Les entretiens individuels
- La mise en oeuvre de groupe de paroles et d'activités occupationnelles
- La présence rassurante d'une personne qui accueille l'expression des difficultés du lundi au samedi.

Au sein du SAMSAH, les personnes qui bénéficient d'un accompagnement disposent d'un logement autonome ordinaire ou vivent dans un appartement de Loustal.

LES CONDITIONS D'ADMISSION:

- Être âgé entre 20 et 59 ans
- Bénéficiaire d'une orientation SAMSAH de la MDPH
- Être suivi régulièrement par un médecin psychiatre
- Être logé dans la zone d'action du SAMSAH
- Avoir une responsabilité civile

LOUSTAL:

Le SAMSAH dispose de 8 appartements dans lesquels peuvent séjourner 3 personnes, soit 24 places au total. Les appartements sont mixtes, chaque usager a sa propre chambre. Le loyer s'élève entre 180 et 300 Euros charges comprises, hors déduction de l'allocation logement.

Il est impératif de respecter le règlement fixé sur les appartements, soit partage des repas, des tâches domestiques du quotidien...

LA PROCEDURE D'ADMISSION:

La prise de contact se fait le plus souvent par téléphone ou sur site directement. Lors de ce premier accueil, un des membres de l'équipe exposera à la personne les missions du SAMSAH et les conditions d'admissibilité. Un temps de réflexion sera laissé à la personne afin qu'elle mûrisse son projet.

Un premier rendez-vous est ensuite fixé avec l'assistante sociale du SAMSAH pour un bilan social et un second avec l'infirmière pour un bilan médical.

Le troisième temps évalue et finalise l'admission, lors d'un rendez-vous avec le médecin, la chef de service et le référent. L'objectif étant de formuler les champs d'action du projet personnel.

Notre dispositif est un accompagnement séquentiel, temporaire ou permanent, qui permet à l'usager d'acquérir ou de préserver un maximum d'autonomie. Notre équipe coordonne et supervise le parcours médical, social et professionnel dans un objectif de veille et de vigilance.

Nous travaillons en lien avec les médecins psychiatre et généraliste, les IDE libéraux, les CMP, les SAVS, les hôpitaux et les cliniques de soins, les hôpitaux de jour, les centres de post-cure, les ESAT, les centres de formation, les agences d'intérim spécialisées...

La durée de prise en charge pour les appartements communautaires de Loustal est de 3 ans. Pour préparer cette sortie, un accompagnement de la personne vers la sortie est mis en place. Une activité de journée est obligatoire pour pouvoir bénéficier d'un appartement de Loustal.

Avant de rentrer à Loustal, il doit y avoir une adhésion au SAMSAH.

La demande auprès de la MDPH peut se faire pendant l'admission mais doit émaner du partenaire orientant la personne.

Un lien sera fait dès l'admission auprès de la MDPH.